



Garantie maintien de salaire

Par **violetta**, le **16/11/2009** à **22:35**

Bonjour,

Voilà, j'essaie d'obtenir la garantie maintien de salaire en ayant procuré depuis 6 ans seulement 27 jours d'arrêt maladie dont 3 semaines pour l'ablation de la vésicule biliaire en 2006 (problème réglé) et des journées enfant malade. Et le médecin me refuse car j'ai une surcharge pondérale, en a-t-il réellement le droit? Cela ne rentre-t-il pas dans le système de la discrimination ?

Que puis-je faire ? Cela fait 3 fois que l'on me refuse en prétextant le même motif.

N'existe-t-il pas un droit de défense concernant ce refus.

Surtout que je suis cliente chez eux depuis 20 ans. Je précise que j'ai moins de 50 ans.

Je vous remercie pour votre réponse